

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2014

---

PLF POUR 2015 - (N° 2438)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF94

présenté par  
Mme Rabault, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 51

Rétablir le présent article dans la rédaction suivante :

« L'article 106 de la loi de finances pour 1982 (n° 81-1160 du 30 décembre 1981) est abrogé le 1<sup>er</sup> janvier 2015 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rétablir le texte de l'article 51 voté par l'Assemblée nationale en première lecture.